



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dans le cadre du programme Qu(art)iers – résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale –,

**la ville d'Achicourt,
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,**

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

**en direction des artistes de tous domaines d'expression artistique
pour une résidence-mission
en faveur des habitants des quartiers politique de la ville
du 6 mai au 5 août 2024**



Photographie du territoire

2ème ville de la Communauté urbaine d'Arras qui en compte 46 pour un total de plus de 100 000 habitants aujourd'hui, Achicourt a connu un important développement démographique dans les années 70 avec la création de la ZAC des 4 AS. Depuis, la rénovation des friches de la SNCF puis de la fonderie, lui ont permis d'atteindre une population de près de 8 000 habitants.

A travers son histoire maraîchère, Achicourt a su garder son identité de ville nature, voire de ville à la campagne. On y trouve des habitations typiques, la trouée verte avec la Bassure et le Pré. Ces espaces sont préservés dans le cadre de la trame verte et bleue de la Communauté urbaine d'Arras. Ils sont investis par le service culture et événementiel, chaque année lors de « La Bassure en Fête », le jeudi de l'Ascension. L'objectif de cette manifestation est la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

La reconstruction du moulin à vent « La Tourelle » sur son site initial, au centre de la ville, rappelle l'existence de nombreux moulins sur le territoire. Elle a été possible, il y a presque 30 ans, grâce au don du terrain d'origine par la famille Hacart. Véritable outil pédagogique par son fonctionnement et ses mécanismes identiques à ceux d'origine, le moulin a donné naissance à une grande fête communale le quatrième dimanche de septembre « La Fête du Moulin ». Elle associe les associations locales, des artistes de rue, des musiciens, des jeux. Elle est construite autour d'un fil rouge « le voyage dans le temps ».

La ville d'Achicourt est organisée autour de 4 quartiers, chacun disposant d'un conseil de quartier favorisant la participation des habitants :

- Centre
- Petit Bapaume
- 4 AS Collège
- Autour du Moulin

Deux quartiers en géographie prioritaire « politique de la ville » s'étendent sur 3 de ces quartiers : 4AS Collège, Autour du Moulin et Petit Bapaume.

Le passé maraîcher et cheminot de la ville constitue une base importante de l'identité du Centre et du Petit Bapaume. En revanche, celle des nouveaux quartiers post 70 est encore à construire.

De nombreux services sont proposés aux Achicouriens pour leur vie au quotidien : une structure petite enfance multi-accueil, un réseau d'assistantes maternelles, trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires et un collège. Pour leurs loisirs et l'éducation de la jeunesse, deux équipements sportifs, une piscine, des services de garderie et de restauration, un centre de loisirs le mercredi et à toutes les périodes de vacances scolaires, une école municipale des sports complète l'offre.

Sur le plan culturel, la ville dispose d'une médiathèque (une nouvelle médiathèque/tiers-lieu verra le jour en 2025), une école municipale de musique et un service culture et événementiel.

Le centre socioculturel et la soixantaine d'associations locales viennent compléter les dispositifs existants.

L'ensemble des actions proposées par la ville permettent la mise en œuvre d'un projet culturel ambitieux adopté par la ville pour le mandat en cours.

Un projet culturel 2022 – 2026

(ci-joint pour plus de détails)

Engagement N°1 : Garantir une synergie des acteurs pour favoriser le bien-vivre ensemble et mobiliser les habitants

Axe 1 : mettre en commun les moyens existants / Des liens forts entre les services de la ville

Axe 2 : Travailler avec les habitants

Axe 3 : favoriser l'esprit intergénérationnel, festif et fédérateur

Engagement n°2 : Favoriser la rencontre et l'échange par la découverte et le croisement des publics

Axe 1 : Aiguiser la curiosité par une diversité de l'offre culturelle

Axe 2 : Permettre la découverte des arts et de la culture

Axe 3 : mobiliser le réseau d'acteurs culturels du territoire

Axe 4 : conduire une réflexion sur les lieux de culture et de rencontres

Engagement n°3 : Valoriser l'identité d la commune

Axe 1 : Recréer un projet autour du Moulin de la Tourelle

Axe 2 : Faire vivre et transmettre le patrimoine naturel de la ville

Axe 3 : Valoriser les traces du passé industriel de la ville

Le projet Qu(art)iers est issu des 3 engagements du projet culturel et intègre une dynamique globale de présence artistique sur le territoire de la ville depuis 2022.

Une résidence Qu(art)iers à Achicourt

La ville d'Achicourt mène depuis deux ans des expériences de présences artistiques sur les territoires des quartiers prioritaires, expériences ayant un impact sur l'ensemble du territoire de la ville.

En 2022, le projet « Parmi vous » proposé par le Collectif Cris de l'aube a permis d'aller à la rencontre de centaines d'habitants dans les 4 quartiers de la ville à travers des micro-trottoirs, du porte à porte, des interviews ou des rencontres de collectifs et associations. Cette récolte de témoignages a alimenté l'écriture de spectacles joués en espace public au sein des quartiers.

Ce projet a connu une suite en 2023. En effet, la ville a commandé au collectif un ouvrage mêlant textes et illustrations afin de garder une trace de l'expérience de 2022. Au terme de 4 semaines de résidence, l'ouvrage « Parmi vous » est né et fut lancé lors d'une nouvelle proposition en espace public : « La traversée ».

En 2022 encore, une résidence manga et de dessin avec Mig, dessinateur et scénariste connu entre autres pour Ogrest ou Wakfu, a permis sur un temps resserré d'une semaine de créer un véritable engouement pour le dessin auprès des jeunes générations. Une semaine de création collective ayant permis la création d'un fanzine typiquement local.

En 2023, le projet « Femmes, frontières, habitant.es, territoires » fut confié au collectif Les Saprophytes. La ville a souhaité interroger la question de l'occupation de l'espace public, en particulier par les femmes. Le projet s'est concrétisé avec la création d'un dispositif mobile « La parlotte » permettant d'occuper l'espace public lors d'actions culturelles, citoyennes, associatives...

Ces trois projets ont permis des présences artistiques fortes sur les quartiers de la ville d'Achicourt favorisant l'implication des habitants. La ville, accompagnée par la Direction des affaires culturelles des Hauts-de-France, a souhaité poursuivre la démarche engagée à travers l'accueil d'une résidence Qu(art)iers en 2024.

Objectifs à poursuivre pour cette nouvelle résidence :

- Fédérer les forces vives du territoire autour d'une résidence et expérience sensible
- Permettre l'organisation d'actions dans la proximité sur le long terme
- Généraliser l'accès aux arts et à la culture
- Favoriser la rencontre des habitants, le décroisement des quartiers, la mobilité
- Répondre à des enjeux identifiés dans les Quartiers Politiques de la Ville
- Valoriser le territoire : dynamiques, habitants
- Garder une trace du projet que ce soit en termes de dynamique partenariale et d'action collective des habitants

Les thématiques à aborder

Au cours de la résidence, les thématiques ou fils rouges suivants devront être traités par l'artiste accueilli :

- Le travail sur la mémoire des quartiers dans la ville
- La valorisation d'une identité des quartiers et des habitants
- L'identification des savoirs faire des habitants
- La mise en œuvre d'une production collective et la participation active des habitants

- L'attention portée à la jeunesse
- La contextualisation dans des quartiers en cours de requalification (nombreux travaux)
- travailler sur la mémoire quand on construit l'avenir
- La recherche constante de liens intergénérationnels

Qu'est-ce qu'une résidence-mission Qu(art)iers à des fins d'EAC et de cohésion sociale ?

Les résidences-mission « Qu(art)iers » sont initiées à des fins de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale.

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

Finalités du programme Qu(art)iers

Pour tendre vers la généralisation d'une proximité organisée entre les habitants d'un quartier et des artistes et leurs œuvres sur une durée significative ;

Pour fédérer, autour d'une présence artistique, les acteurs sociaux, éducatifs, associatifs et culturels d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Pour créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle ;

Pour vivre une expérience sensible en ultra-proximité, à l'échelle d'un lieu de vie et au rythme des propositions d'un artiste, architecte, journaliste, etc. au propos éminemment actuel spécifiquement invité en résidence ;

Pour accompagner, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

Pour qui ?

Pour tous les habitants d'un quartier concernés par la politique de la ville (QPV), avec une prise en compte particulière des jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes), sur les différents temps de vie.

Comment ?

En s'appuyant sur plusieurs idées-forces :

➤ La présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel sous forme de résidence-mission dans le ou les quartier(s) ;

➤ L'accompagnement des habitants du quartier, par les acteurs professionnels du terrain, à l'accueil et à la rencontre active de cet artiste, de son univers et de ses œuvres ;

➤ Tirer parti de cette présence artistique pour fédérer les forces vives, notamment associatives, sociales et éducatives, du quartier autour de futurs projets partagés, fédérateurs et décloisonnant (inter-âges, inter-champs d'intervention, inter-temps, etc.).

➤ Colorer ces résidences des esthétiques et thématiques qui correspondent à des enjeux identifiés dans les QPV: artistes travaillant les questions de paysages, architecture, urbanisme, cadre de vie, géographies physiques et/ou sensibles, aménagement et tout projet permettant d'aborder ces territoires comme des laboratoires de transitions énergétique et urbaine et plus largement comme des laboratoires d'expression des droits culturels.

Où ?

➤ A l'échelle d'un QPV

➤ Inter-QPV pour favoriser la mobilité et lutter contre le sentiment d'enclavement physique et psychologique

➤ Des actions pourront être imaginées avec des quartiers non-inscrits dans la géographie prioritaire dans une optique de mixité et de cohésion sociales.

➤ Dans l'espace public avec des projets hors les murs déployés au plus près des habitants et permettant une valorisation, une relecture du cadre de vie.

➤ Avec et dans les structures culturelles, patrimoniales et socioculturelles afin de favoriser l'appropriation et la

fréquentation de ces lieux et créer des habitudes partagées.

Quand ?

Durant trois mois consécutifs selon les dates annoncées dans le présent appel à candidature.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la ville d'Achicourt, un artiste de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté sociale, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la ville d'Achicourt, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de trois mois pleins, consécutifs, soit treize semaines de présence effective, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 6 mai au 5 août 2024.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte du 8 au 12 avril 2024 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinée(s) aux acteurs du champ social et des solidarités en premier lieu et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 12 semaines, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels issus des champs de l'action sociale et des solidarités, de la cohésion sociale, de l'insertion sociale, culturels, éducatifs (scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de la santé, etc.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément

artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la ville d'Achicourt et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 9000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 18 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels des champs mentionnés précédemment susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
 - l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition de l'artiste, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Pilotage et accompagnement

La ville d'Achicourt (et plus précisément son service culture et événementiel) est l'opératrice de l'action en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

La ville d'Achicourt assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptible d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget, etc..) et l'organisation technique avec le concours des partenaires ;
- avec l'aide des partenaires identifiés, l'accompagnement des habitants et des équipes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature et l'aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître;
- la mise en relation permettant aux acteurs sociaux et aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet.
- la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias.

Une information est lancée par la ville d'Achicourt en direction des différents acteurs pouvant être concernés par la résidence-mission ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la ville d'Achicourt.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que proposent d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être

utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : c.cardon@mairie-achicourt.fr

Objet : programme qu(art)iers Achicourt / suivi du nom de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 11 février 2024.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du programme qu(art)iers. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens, en présentiel ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **lundi 11 mars 2024**. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le mercredi 13 mars 2024.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Ville d'Achicourt – service culture et événementiel

Nom de la personne référente du programme qu(art)iers : Céline Cardon

c.cardon@mairie-achicourt.fr

06 09 82 04 62

Direction régionale des affaires culturelles

Florence Lemoine, conseillère action culturelle et territoriale culture/lien social

florence.lemoine@culture.gouv.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>

